

Soins de santé

Les secteurs des soins de santé et du bien-être sont en plein essor, de nombreux professionnels de la santé cherchant à créer des entreprises rentables. Les règlements et les classifications affectent tous les aspects du secteur et peuvent avoir une incidence sur les praticiens et les entreprises. Notre police d'assurance en matière de soins de santé est un ensemble modulaire unique qui réunit toutes les expositions pertinentes auxquelles sont confrontées les organisations polyvalentes, ainsi qu'une couverture complète pour les professionnels de la santé.



Ellie Saunders

Cheffe de pratique
en soins de santé

esaunders@cfc.com

+44 (0) 782 443 4292

Vue d'ensemble

Responsabilité professionnelle

Les réclamations peuvent découler de blessures corporelles ou de pertes financières subies par un tiers. Notre police d'assurance prévoit un double mécanisme de déclenchement afin de garantir que chaque fournisseur est adéquatement assuré sans manque de couverture.

Fidélité des employés

Le vol de biens ou d'argent d'un tiers devient une couverture essentielle dans ce secteur, et certaines provinces la rendent même obligatoire. Notre police d'assurance prévoit cet élément à titre de norme dans sa version de base.

Responsabilité civile en cas d'inconduite sexuelle et d'abus physique

Notre police d'assurance prévoit une couverture en deux sections :

- Section A : Couvre les frais de défense juridique pour toute personne jusqu'au jugement.
- Section B : Couvre la responsabilité légale, y compris les coûts et les dépenses des réclamants pour l'organisation.

Offre de police d'assurance modulaire flexible

Notre police d'assurance offre un ensemble complet de couvertures qui peuvent être adaptées aux besoins spécifiques des clients, y compris la responsabilité civile générale, la couverture des biens et les frais juridiques, ainsi qu'un large éventail d'autres options de protection.

Contenus commerciaux et interruption des activités

Nous couvrons les coûts de réparation ou de remplacement de vos contenus et de vos marchandises endommagés dans vos locaux, ainsi que les pertes réelles et les dépenses supplémentaires engagées en raison de l'interruption de vos activités commerciales.

Cyber, confidentialité et cybercriminalité

Notre police d'assurance de base comprend une couverture pour les atteintes à la vie privée, les violations de la loi américaine HIPAA, les dommages aux systèmes, les interruptions d'activité, la cybercriminalité et plus encore. Nous offrons une couverture rétroactive illimitée de base, sans sous-limites dans les domaines clés.

Coûts liés aux mesures d'atténuation des pertes

Nous offrons une couverture pour les poursuites en cours ou imminentes, afin d'aider à protéger contre les pertes financières qui dépassent, ou risquent de dépasser, les limites de vos autres polices, jusqu'à une limite définie.

Frais de présence au tribunal

Nous couvrons les frais engagés par votre présence au tribunal en lien avec une réclamation ou une perte couverte par la présente police d'assurance.

Protection de la réputation et de la marque

Nous prévoyons assumer les frais, jusqu'à concurrence d'un sous-plafond déterminé, pour les services de conseil en relations publiques afin d'atténuer les atteintes à la réputation et à l'image de marque.

Ce que nous aimons

Digitopuncture, diététistes et nutritionnistes, services d'experts judiciaires, entraîneurs personnels, salons de coiffure et de beauté, entraîneur de vie, cliniques d'imagerie médicale, cliniques externes (santé mentale et comportementale), maquilleurs permanents, physiothérapeutes, ergothérapeutes et orthophonistes.

Ce que nous pouvons considérer

Botox, Kybella et agents de comblement dermique, chiropraticiens et acupuncteurs, médecins et chirurgiens, professionnels des premiers soins, hormonothérapie, étudiants en médecine, naturopathes, opticiens, optométristes et ophtalmologistes, consultation en orthèses ou en prothèses, psychiatres, sclérothérapie.

Améliorations de la couverture disponibles

- Couverture additionnelle pour les assurés supplémentaires
- Coûts et dépenses supplémentaires
- Responsabilité civile pour les non-proprétaires